

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE de l'association « les Jardins de Cérès - AMAP »

Réunion du 6 décembre 2003 à Villiers-le-Bâcle

François LERIQUE ouvre la réunion dont il propose l'ordre du jour.

1 – Rappel de la genèse du projet

**2 – l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) :
Historique du mouvement – Proposition des activités de l'association
Exposition des objectifs**

**3 – Proposition de constitution d'une association
Projet de statuts
Présentation du cahier des charges du premier projet**

**4 – Appel à candidature
Pour composition du Conseil d'Administration
Pour constitution de groupe de réflexion**

5 – Election des membres du Conseil d'Administration et adoption des bénévoles chargés des comités de réflexion.

1 – RAPPEL DE LA GENESE DU PROJET

François LERIQUE propose à l'Assemblée composée d'une soixantaine de personnes que le groupe qui a initié depuis plusieurs mois une réflexion sur la vocation agricole du plateau de Saclay se présente.

- Emmanuel et Cristiana VANDAME agriculteurs-céréaliers depuis 10 ans sur le plateau sont installés à Villiers-le-bâcle et travaillent sur le plateau de Saclay.

- Isabelle MORGAN, habitant Palaiseau fait part de ses réflexions de mère de famille d'une part sur le devenir du plateau et d'autre part sur la qualité de l'environnement qu'elle souhaite laisser à ses enfants.

Elle explique que dans cette perspective, et avec l'aide d'associations dynamiques, s'est constitué un réseau d'information et de concertation qui souhaite traduire maintenant ses attentes de façon concrète, y ont participé :

- l'UASPS, le GRAAL, les AVB, l'ASEVI, ORSAY NATURE, l'ASEM, Vivre à Bures, Vivre à Vauhalan, Colibri 91, l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs, l'Association pour la Défense des Espaces verts d'Igny...

- Corinne MEYNIAL de Buc, membre du Colibri 91,

- Arnaud CHIFFAUDEL d'Igny, membre du Colibri 91,

- Morvan SALEZ, qui excuse l'absence d'Emmanuelle. Ils se sont intéressés à l'agro-écologie après un stage de l'association Terre et Humanisme, conduit par Pierre RABHI,

- Emmanuel PIGNOT, qui s'est chargé de la mise en place du site Internet du réseau et qui souhaite défendre un ensemble d'espaces et de valeurs qui peut encore être défendu.

François LERIQUE précise, qu'après une année le groupe de réflexion, souhaitant être efficace dans le cadre du développement durable, a décidé de commencer à agir dans un contexte local et de proximité.

Le projet du réseau CERES à l'origine, Coordination nord-Essonnienne pour une Ruralité et un Environnement Sauvegardés et acronyme de la déesse des moissons, s'est donné pour but de promouvoir et de créer des liens paysans-consommateurs sur le plateau de Saclay, fondés sur les principes suivants :

- sauvegarder les terres agricoles du plateau de Saclay,
- réfléchir sur la façon de manger une nourriture saine,
- prendre des contacts avec les associations de défense de l'environnement, vecteur de circulation de l'information,
- faire vivre la notion de commerce équitable producteurs-consommateurs,
- créer du lien social et de convivialité.

Des contacts ont été pris dans ce contexte, avec la dizaine d'agriculteurs du plateau de Saclay. Seuls Emmanuel et Cristiana VANDAME ont répondu et accepté de tenter l'aventure.

Emmanuel VANDAME explique que son père a constitué une association « la Terre et la Cité » qui a réalisé un audit, soutenu par le Conseil régional et le Conseil général sur le devenir du plateau de Saclay. Cet audit a révélé un consensus général sur la nécessité de préserver l'espace agricole.

Beaucoup d'agriculteurs du plateau, céréaliers et pratiquant une culture mécanisée ont d'ores et déjà trouvé une diversification de leurs activités et ne se sont pas intéressés au projet CERES.

Emmanuel VANDAME précise avec beaucoup d'honnêteté que participer au projet du CERES représente pour lui une véritable révolution. La ferme de Viltain qui travaille sur le concept culture-cueillette à la ferme, s'est engagée à lui prêter le matériel qui lui manque pour amorcer cette reconversion.

Emmanuel VANDAME attire l'attention sur le fait que la création d'une AMAP ne sera pas un moyen de maintenir le foncier. En effet les terres cultivées sur le plateau appartiennent à des propriétaires privés. En cas de mutation les collectivités territoriales bénéficient d'un droit de préemption. Enfin le Conseil général a des projets « ficelés » d'organisation du plateau.

Le coût de l'hectare agricole se situe autour de 7.500 euros.

Emmanuel VANDAME rappelle que la nature des terrains a déterminé deux types d'exploitation : au nord de la Loire l'exploitation dite intensive qui induit la création de grandes exploitations sur des terres profondes favorisant la pénétration des intrants et au sud l'exploitation dite extensive qui correspond à des sols moins profonds, plus caillouteux, répartie sur de petites exploitations.

Enfin, c'est la politique agricole européenne qui a généré l'agriculture dans sa forme actuelle. La FNSEA est dans la directive du Ministère de l'Agriculture, la Confédération paysanne est dans une approche plus respectueuse de l'environnement.

II – l'AMAP

Historique du mouvement

L'AMAP est un modèle unique d'agriculture locale, dont les racines remontent à 40 ans en arrière au Japon. Un groupe de femmes, inquiétées par les taux de pesticides et de produits toxiques dans les cultures et le risque d'empoisonner leurs enfants, mais aussi concernées par l'augmentation des marchandises importées en opposition avec la constante diminution des fermiers locaux, a initié une relation directe entre leur groupe et un fermier local. Cet arrangement appelé « Teikei » en japonais, se traduit par « mettre le visage du fermier sur la nourriture ».

Ce concept a traversé l'Europe ; il a été adapté aux Etats-Unis sous le nom de CSA, « Community Supported Agriculture » dans la ferme d'Indian Line, dans le Massachusetts, en 1985. Aujourd'hui, ce système regroupe aux USA et au Canada un peu plus de 1000 fermes.

En 2001, la création d'ALLIANCE Provence, préoccupée par la disparition de l'agriculture locale et soucieuse de la sécurité alimentaire, permet l'accompagnement d'un groupe de consommateurs dans sa démarche de soutien d'une ferme proche qui leur fournirait, en contre partie, un panier hebdomadaire de fruits et légumes.

Exposé des objectifs

Nicolas LAURENT coordinateur de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs (APEC) présente le concept de l'AMAP.

L'AMAP est une stratégie innovante, pleine de ressources humaines, qui met en relation un fermier local avec des consommateurs locaux.

C'est un partenariat basé sur un engagement mutuel, et sur une charte. Ce lien direct entre la production et la consommation maintient un sens social et des relations conviviales entre les individus ; il peut favoriser la maîtrise des terres.

L'AMAP valorise l'expérience et les savoir-faire des agriculteurs travaillant sur des fermes de petites et moyennes surfaces de productions.

Les consommateurs soutiennent la ferme en achetant individuellement, à l'avance et pour toute une saison, une part de la récolte.

Les membres de l'AMAP partagent les risques dus aux aléas climatiques et à la pénurie, mais aussi en contrepartie l'abondance éventuelle des récoltes.

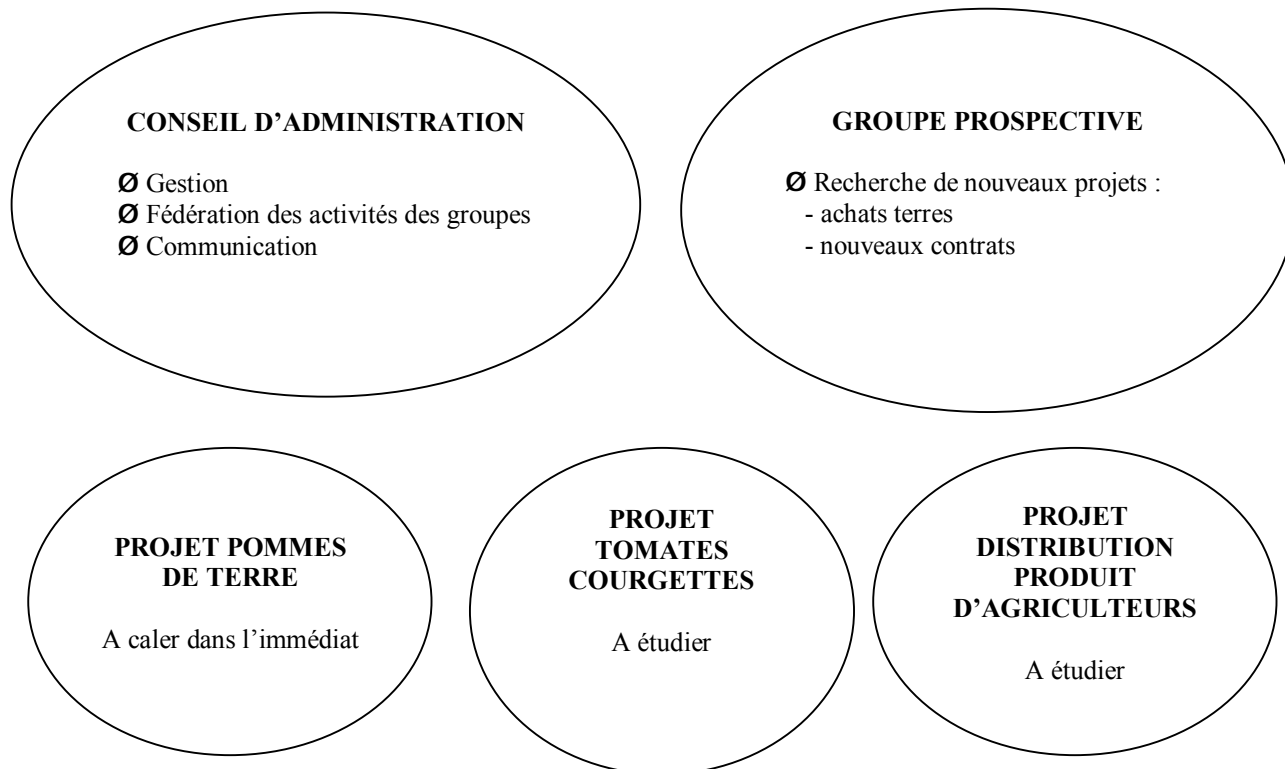
L'engagement financier couvre les coûts de productions, les salaires de l'exploitation, les investissements pour les semences et les outils, location des terres, contrat de maintenance et d'entretien pour le matériel agricole, etc...

En échange, l'agriculteur fera tout ce qu'il peut pour fournir à ses partenaires, des produits fraîchement cueillis, de grande qualité gustative et nutritive, en biodiversité et cultivés dans le respect de l'environnement et des saisons.

Proposition des activités de l'association

Corinne MEYNIAL propose par le biais d'une charte une organisation afin de dynamiser des activités diverses que pourrait entreprendre l'association

ASSOCIATION LES JARDINS DE CERES AMAP



Des bénévoles sont appelés à se proposer pour constituer des groupes et travailler sur l'évolution des projets.

III – PROPOSITION DE CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

François LERIQUE propose :

- de passer du réseau actif CERES à une structure juridique association loi 1901 qui pourrait s'appeler « les Jardins de CERES »,
- de lier cette structure au réseau des AMAP afin de bénéficier de l'expérience du réseau des autres associations,
- d'inscrire cette association dans le territoire du plateau de Saclay,
- de créer des liens entre les consommateurs et l'agriculteur producteur,
- d'engager les membres de l'association dans un contrat consommateurs-agriculteurs
- de réfléchir à la construction d'autres projets par exemple pour étendre la gamme de produits proposés.
- de s'impliquer éventuellement dans d'autres forme de gestion par la constitution de structures juridiques tels que SCI (Société Civile Immobilière) ou GFA (Groupement Foncier Agricole).

Des bénévoles sont appelés à se proposer pour former des groupes et travailler à l'émergence de projets.

Projet de statuts

Arnaud CHIFFAUDEL présente les statuts, les articles suivants font l'objet de concertation puis de modification.

ARTICLE 1 - Dénomination

Il confirme l'intérêt, de faire figurer le sigle de l'AMAP dans la dénomination de l'assemblée pour profiter du réseau.

ARTICLE 2 – Objet

La rédaction de l'article 2 est débattu puis voté à l'unanimité moins une voix. L'alinéa 1 est adopté dans son intégralité. L'alinéa 2 est réduit à la première phrase à savoir « initier , soutenir et favoriser l'implantation d'activités liées au monde rural local, socialement équitables, écologiquement saines et créatrice d'emplois.

ARTICLE 3 - Siège social

Cet article est complété comme suit : le siège social est fixé à 91120 Palaiseau, 10, allée du Moulin de la Planche.

ARTICLE 8

Le nombre de pouvoir des absents donné à d'autres membres de l'association est limité à deux maximum par adhérent. La dernière phrase de cette article est modifiée comme suit : les membres absents peuvent donner pouvoir à un autre membre ou au conseil d'administration. Un adhérent ne peut recevoir plus de deux pouvoirs.

ARTICLE 11

L'alinéa 2 est modifié comme suit : l'adjectif "élu" est remplacé par "coopté".

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif lors de l'Assemblée générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi cooptés prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandats des membres.

Les statuts sont votés à l'unanimité des membres de l'Assemblée Constitutive.

Projet de cahier des charges

Un cahier des charges sera mis au point afin de définir les modalités pratiques des engagements d'Emmanuel VANDAME et des membres de l'association de consommateurs.

Emmanuel VANDAME affirme à nouveau avec beaucoup de franchise qu'il ne cache pas les difficultés qui peuvent survenir du fait de nombreux aléas inconnus, liés notamment à l'expérience conjointe agriculteur-consommateurs qui est à construire en commun et au fait qu'il s'agit pour lui d'une diversification et d'une reconversion très importante.

Il précise quelques points fondamentaux pour cette première année :

- Il a besoin d'une confiance réciproque totale agriculteur-consommateurs,
- Il veut participer au rapprochement agriculteur , urbains riverains,

- Il ne pourra s'engager dans une agriculture biologique, car ce type d'agriculture ne permet pas une production prévisionnelle précise et n'est pas réaliste, en phase de démarrage,
- Il confirme son engagement pour une agriculture raisonnée.

Il se propose de fournir pour cette année :

des pommes de terre, de la farine Bio, des légumes notamment des lentilles, des fèves, des courgettes.

Il souhaite avoir dans les meilleurs délais les quantités à produire afin de pouvoir définir les quantités de semences nécessaires.

Il propose aussi de faire profiter l'AMAP de productions bio d'autres types, issues de fermes de la région, à savoir œufs et viande de bœuf proposée en cartons de 10 kg.

Après un échange avec les membres de l'Assemblée, le choix très pragmatique pour l'année d'une production non bio est voté à l'unanimité moins une voix.

4 – APPEL A CANDIDATURE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après appel à candidature Arnaud CHIFFAUDEL constate les propositions de :

Emmanuel PIGNOT, Corinne MEYNIAL, Marie-Thérèse OBADIA, François LERIQUE, Morvan SALEZ, Arnaud CHIFFAUDEL, Jean-Luc GILLIO, Claude PETIT, Isabelle MORGAN.

L'Assemblée des présents donne son accord à l'unanimité sur cette liste de candidats.

5 – Election des bénévoles aux groupes de travail

Sont candidats :

Sylvie SASS et Jean-François FORTIN pour le groupe prospective,
 Armelle TOURNAIRE et Cyril GIRARDIN pour le projet Pommes de terre,
 Philippe RICHARD pour l'animation,
 Catherine DURIVAUX se propose en tant que coordinatrice.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Ø Le premier conseil d'administration se tiendra le jeudi 11 décembre à 20H30

Il est demandé aux membres présents de faire un maximum de communication sur la création des « Jardins de Cérès – AMAP » au travers de tous les moyens à leur actif.

Les présents à cette réunion ont été très participatifs et ont posé une foule de questions très pertinentes qui seront reprises et débattues au sein des groupes de réflexion.

MERCI A TOUS !

ANNEXES (sur demande) – Liste des membres fondateurs de l'association
 – Liste des membres du Conseil d'Administration
 – Liste des membres des comités de Bénévoles